DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20261116-2026_11_02-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 09/11/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., FALEZAN A., GOBIN A., HERVIOU A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., LE VOGUER D., NICOLAS L., OUTN V., SALAUN S., VINCENT E.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
LANCIEN E. donne pouvoir à LE GONIDEC C.

Absente excusée : LE BARS A.

Date de l'affichage : 17/11/2026

Madame Annie FALEZAN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° 2

Restructuration de la salle polyvalente –
Examen des offres bancaires et autorisation de souscription d'emprunts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du projet de restructuration de la salle polyvalente, la commune doit recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement de cette opération.

Afin de répondre aux besoins de trésorerie et de financement du projet, deux emprunts sont envisagés :

1. Un emprunt à court terme pour le préfinancement du FCTVA
La commune souhaite souscrire un emprunt relais d'un montant de 190 000 €, sur une durée de 2 ans, destiné à préfinancer le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).
Cet emprunt serait remboursable in fine, avec un remboursement intégral du capital en 2028, dès perception de l'attribution du FCTVA.

2. Un emprunt à long terme pour le financement des travaux
La commune envisage également de souscrire un emprunt d'un montant prévisionnel de 340 000 €, destiné à financer le solde de l'opération de restructuration de la salle polyvalente.
Deux simulations ont été sollicitées auprès des établissements bancaires, sur des durées respectives de 20 ans et 25 ans, avec des échéances constantes.

Le montant définitif de cet emprunt pourra être ajusté en 2027, à l'issue du décompte général et définitif des travaux et après déduction des soldes de subventions restant à percevoir.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil municipal les différentes propositions bancaires reçues et les conditions financières associées.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20261116-2026_11_02-DE

Après examen des différentes propositions bancaires et échanges, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

➢ De retenir les offres suivantes :

1. Emprunt à court terme – Préfinancement du FCTVA
Le Conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Montant : 190 000 €
Durée : 24 mois
Taux : 3,536 % révisable
Index de référence : Euribor 3 mois
Marge : + 0,90 %
Périodicité des échéances : trimestrielle
Modalités de remboursement : remboursement du capital in fine, à l'échéance du prêt, en 2028.

2. Emprunt à long terme – Financement des travaux
Le Conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Montant : 340 000 €
Durée : 300 mois
Type de taux : taux fixe
Taux d'intérêt : 4,8300 %
Modalités d'amortissement : échéances constantes
Périodicité des échéances : trimestrielle
Montant de la première échéance : 4 460,22 €
Frais de dossier : 510 €

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la souscription de ces emprunts auprès de l'établissement bancaire retenu, conformément aux conditions présentées au Conseil municipal,
➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt et l'ensemble des documents nécessaires à leur mise en place,
➢ De dire que les crédits nécessaires au remboursement des emprunts seront inscrits au budget communal.

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU

